



Communiqué de presse - Bordeaux, le 31 mars 2016

Schéma d'accessibilité des services au public, la Préfecture de Gironde et le Conseil départemental de la Gironde consultent les Girondins

Dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, la Préfecture de Gironde et le Conseil départemental de la Gironde mènent une grande enquête en ligne via la plateforme www.services-en-gironde.fr pour mieux connaître ressentis et suggestions des Girondins en matière d'accès aux services publics et privés sur l'ensemble des territoires.

Le schéma d'accessibilité devra permettre de mettre en œuvre des actions en faveur d'un meilleur accès, pour les usagers, aux services publics et privés dans leur ensemble (administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc.) en prenant en compte pour la première fois l'offre numérique dématérialisée.

Cette démarche s'ouvre actuellement par une phase de diagnostic visant à faire un état des lieux de l'offre et de la demande en services sur l'ensemble du département.

Le questionnaire permettra notamment de mieux définir les attentes des Girondins :

- L'usage des services
- Les services qui vous semblent prioritaires
- Les difficultés rencontrées pour accéder à certains services et la complémentarité possible ou non avec l'offre numérique
- Les attentes non satisfaites
- Les demandes d'amélioration

L'enquête a cours du 13 mars au 20 avril 2016. Les résultats seront restitués auprès du grand public fin avril 2016.

Repères

La loi NOTRe du 7 août 2015 contient des dispositions consacrées à l'accessibilité des services à la population. Son article 98 (applicable à compter du 1er janvier 2016) indique le cadre d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », tandis que son article 100 apporte des précisions sur les « maisons de services au public ».

Le schéma départemental définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental et dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

Contacts presse :

Sophie Billa : 05 56 90 60 18 - 06 07 62 05 99 – sophie.billa@gironde.gouv.fr
Découvrez l'organisation de l'État en Gironde sur www.gironde.gouv.fr

Suivez l'actualité de l'État en Aquitaine et en Gironde sur Twitter

Brigitte Botte : - 05 56 99 51 31- 06 23 83 92 36 - b.botte@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr
Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)